

**Demande d'intervention pour un diagnostic
d'installation d'assainissement non collectif dans le
cadre d'une vente ou cession de bien**

La Loi Grenelle 2 (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – JO du 13 juillet 2010) a aménagé l'encadrement des installations d'assainissement non collectif (art. 159) et rend obligatoire en cas de vente un rapport de visite du SPANC datant de moins de 3 ans. La réalisation est à la charge du vendeur.

Afin que le SPANC de l'Adour puisse programmer le diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif et vous transmettre le rapport de visite, nous vous remercions de compléter et signer ce document et de le retourner à notre service :

SPANC de l'Adour – Parc d'Activité Dominique Soulé - 33 avenue du Général Leclerc – 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

Nom et prénom du propriétaire vendeur :	Pierre POMES
Adresse principale du propriétaire vendeur :	8272 Av Peterborough ANJOU, H1K1H2 CANADA
Adresse de l'immeuble à contrôler :	5 Cami deth Casteriou 65200 Orignac
Références cadastrales de la parcelle concernée :	Section : C n° : 0194, 0195, 0196, 0197

Ce diagnostic est soumis à une redevance de **104.00 €** à régler dès réception d'un avis de paiement adressé par la Trésorerie de Bagnères-de-Bigorre.

Afin que cette visite se déroule dans les meilleures conditions, vous voudrez bien :

- **fournir au technicien tous documents et plans relatifs au système d'assainissement,**
- **donner la possibilité au technicien d'effectuer des tests d'écoulement à partir des points d'eau du bâtiment,**
- **dégager et rendre accessible l'ensemble des regards de l'installation.**

Dans le cas où les points suscités ne seraient pas respectés, il appartiendra au technicien de décider d'une possible nouvelle date pour le contrôle de l'installation afin de mener à bien sa mission de contrôle.

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), Pierre POMES....., demeurant 8272, Avenue Peterborough, ANJOU, H1K1H2, Canada..... demande la réalisation du diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif de l'immeuble cité ci-dessus. Je m'engage à régler la redevance du contrôle vente. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de réalisation de ce diagnostic.

Fait le : 22/06/2020
A : ANJOU

SIGNATURE :

